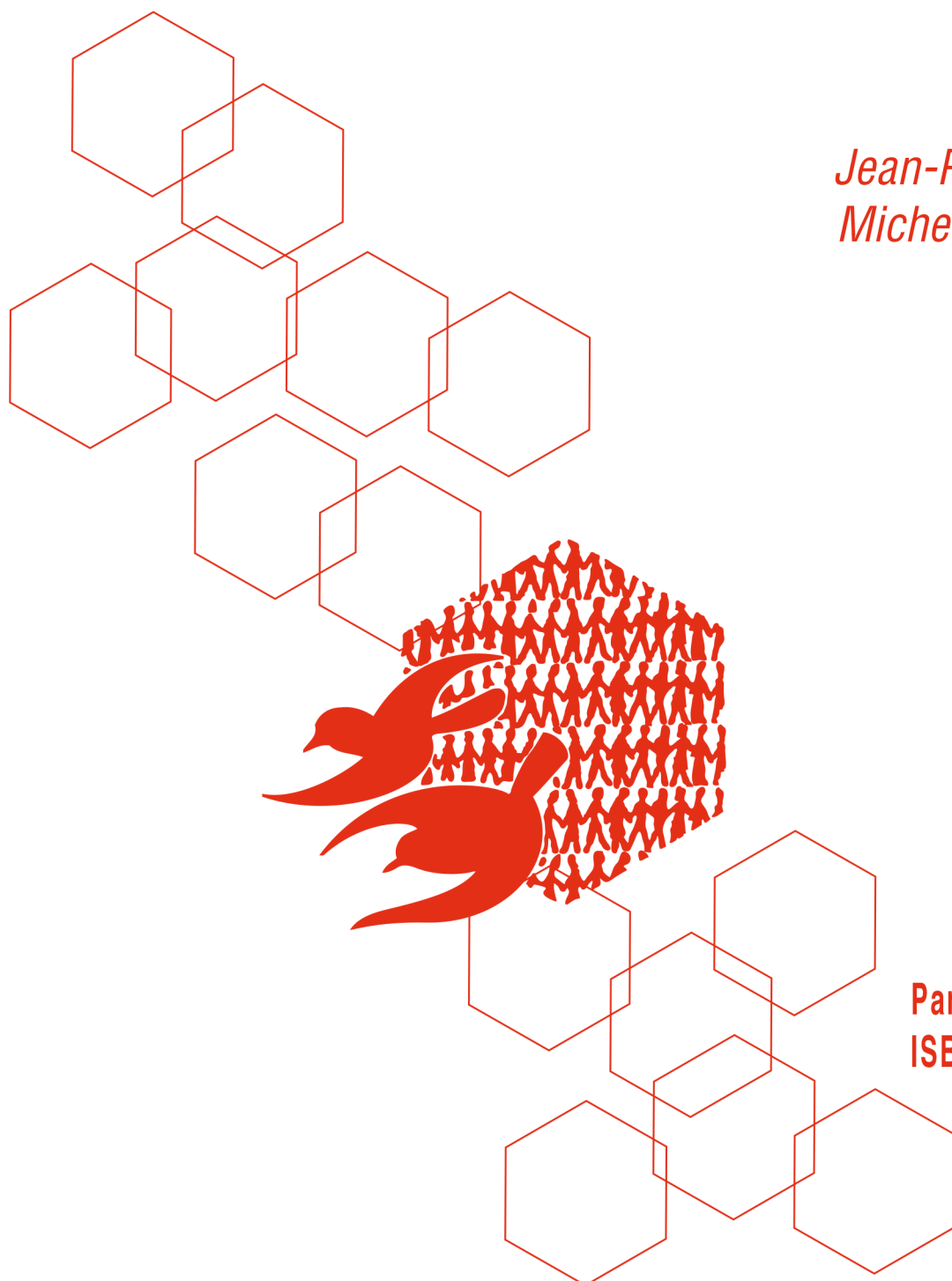


# Familles en transformation

## Quand les modes de construction familiale se réinventent

*Jean-Paul Sanderson,  
Michel Oris (éditeurs)*



Paris, 2018  
ISBN 978-2-9521220-7-8

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F • 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris  
(éditeurs)

Jean-Paul Sanderson, Michel Oris  
Éditorial

**Bilampoa Gnomou-Thiombiano et Agnès Adjmagbo**  
Organisation et conditions de vie des ménages en milieu urbain ouest africain :  
des situations masculines et féminines

**Nicolas Belliot, Nicolas Rebière**  
Se pacser ou se marier pour acheter ?  
Accession à la propriété et statut matrimonial en France

**Nadine Lefaucueur**  
Modes de constitution et dynamiques  
des configurations familiales à la Martinique

**Joëlle Kabile**  
Conceptions de la famille et représentations de la paternité  
chez des hommes martiniquais

**Kamel Kateb, Guy Brunet**  
Les familles israélites d'Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle :  
de l'indigénat à l'assimilation

**Caroline Rusterholz**  
Entre tradition et émancipation,  
analyse des comportements familiaux en Suisse (1955-1970)

**Carole Beaugendre, Didier Breton, Stéphanie Condon**  
Faire couple aux Antilles : contre vents et marées ?

**Valérie Delaunay, Agnès Adjmagbo, Norbert Kpadonou, Bénédicte Gastineau, Emilien  
Kokou Vignikin, Bilampoa Gnomou-Thiombiano, Soumaïla Ouedraogo**  
Monoparentalité en Afrique : une réalité complexe.  
Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo

---

**Arnaud Régnier-Loilier**

Trajectoires conjugales des personnes  
en relation amoureuse stable non cohabitante

**Florent Domergue**

Portrait de familles des immigrés et des descendants :  
des disparités selon les origines

**Franck Temporal, Carole Beaugendre, Claude-Valentin Marie**

Les familles transnationales des immigrés  
de Guyane : quelles réalités ?

**Mohamed Khachani**

La femme marocaine en migration : du regroupement familial  
à l'émigration autonome et individuelle

**Robin Cavagnoud**

Vulnérabilités environnementales et stratégies migratoires des familles  
dans les communautés rurales de la région de Puno (lac Titicaca, Pérou)

**Reto Schumacher, Aurélien Moreau**

La mobilité résidentielle des personnes âgées dans le canton de Vaud

---

# La femme marocaine en migration : du regroupement familial à l'émigration autonome et individuelle

KHACHANI Mohamed\*

## ■ Résumé

*Cette contribution met en évidence les profondes transformations quantitatives et qualitatives de l'émigration féminine marocaine à partir des années 1990. Elle souligne une évolution des pays de destination, des motivations et des caractéristiques démographiques (la montée des célibataires) et socioéconomiques (la progression des entrepreneuses). Par la migration, de plus en plus, la femme marocaine transgresse le code des traditions et s'impose comme actrice économique autonome.*

**Mots-clés** : émigration féminine, autonomisation, entrepreneuriat, Maroc, Espagne, Italie, France, Pays du Golfe

La tendance à la féminisation de la migration est un phénomène mondial. Selon les Nations Unies, les femmes représentent près de la moitié des 244 millions de personnes vivant sous d'autres cieux que leurs pays d'origine (48,6 %). Toutefois et jusqu'aux années quatre-vingt du siècle passé, les recherches sur les migrations féminines sont restées peu développées. L'approche classique du phénomène migratoire partait de l'idée qu'une migration est déclenchée essentiellement pour des raisons économiques. Comme on imputait l'activité économique aux hommes, ceci a contribué à rendre invisibles les femmes migrantes.

Il a fallu attendre les années quatre-vingt pour que la notion de « féminisation » des migrations surgisse dans le champ de la recherche, mais en conformité avec la conception des femmes comme sujets passifs ; les migrantes étaient perçues comme des femmes qui suivent leurs époux et de ce fait subissaient la migration. Dans cette conception, la visibilité des femmes est circonscrite à leur statut de membres de la famille, occupées dans la sphère domestique à l'éducation des enfants, mais à la charge des hommes, considérés comme pourvoyeurs principaux des ressources du ménage. De nos jours, les femmes n'émigrent pas comme dans le passé « à la remorque du mari », mais de plus en plus à titre autonome et constituent assez souvent la locomotive du fait migratoire.

À cet égard, le Maroc se démarque des autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (SEM) par l'importance de sa migration féminine. Cette féminisation s'inscrit dans un processus historique qui a pris de l'importance avec l'arrêt de la migration individuelle légale à partir de 1973/1974. De nos jours, cette migration prend plusieurs formes : regroupement familial, migration temporaire, migration des services (care drain, services domestiques, loisirs, ...).

\* AIDELF/AMERM

Les statistiques disponibles sur la femme marocaine immigrée dans l'espace économique sont relativement rares et quand elles existent dans certains pays d'accueil, elles sont souvent incomplètes, imprécises ou fragmentaires. De même, il existe peu d'enquêtes qualitatives sur la question.

Les derniers chiffres des migrants inscrits auprès des consulats marocains à l'étranger font sortir le nombre de 1 440 123 femmes migrantes et 2 033 086 hommes tous âges confondus. Soit une répartition hommes/femmes respectivement de 41.5 % et 58.5 %. Il est clair que la tendance va dans le sens de l'équilibre hommes/femmes si l'on se réfère à l'évolution historique. Par ailleurs, d'un côté la réforme de la loi loi 62-06 du 23 mars 2007 élargissant le droit de transmission de la nationalité aux femmes alors qu'il était réservé aux hommes, d'autre part la révision du statut personnel en faveur d'un plus grand équilibre en matière de droit<sup>1</sup>, favorisent de plus en plus la mobilité de la femme et l'inscription des femmes marocaines mariées à des étrangers auprès des consulats, ce qui donnera à la femme une plus grande visibilité dans le recensement des émigrés.

L'examen de cette question sera abordée en 5 axes :

1. Les flux migratoires féminins.
2. Les destinations récentes.
3. De nouvelles formules de migration légale : les conventions signées avec des organismes espagnols.
4. Les déterminants de l'émigration féminine.
5. Les secteurs d'emploi.
6. Évaluation qualitative de l'insertion par l'emploi.

## Les flux migratoires féminins

Globalement, on peut distinguer trois phases dans l'émigration féminine marocaine :

- (i) La première phase : celle des années 1960 et du début des années 1970 intéresse essentiellement la population masculine. Dans ce flux d'émigration économique, la femme marocaine était peu présente.
- (ii) La deuxième phase voit l'arrivée de la femme marocaine dans les pays d'accueil dans le cadre du regroupement familial ; elle émigre rarement seule. Ce cycle migratoire démarre dans les années 70.

Prévu par les conventions bilatérales de main d'œuvre, le regroupement familial a été autorisé en vertu du principe selon lequel la famille offre un « cercle protecteur qui favorise l'adaptation socioculturelle de l'immigré et garantit sa solvabilité économique » (Adri, 1994, 81). Par son ampleur, ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif. Il a par ailleurs complètement transformé les structures par âge et sexe de la population étrangère dans les différents pays d'accueil, ce qui a engendré un rajeunissement et surtout une féminisation de la population immigrée en Europe.

<sup>1</sup> Loi 70-03 promulguée par Dahir n° 1-04-22 du 12 Hija 1 424 (3 février 2004) BO 5 358.

Ce processus s'est accompagné d'une implication certes timide mais soutenue de la femme marocaine dans le marché du travail. Dans cette vague d'émigration, on retrouve globalement deux catégories de femmes : celles, en général d'origine rurale, qui continuent à vivre comme au pays se conformant à la division sexuelle du travail, à la distribution des rôles et des tâches qui découlent de l'organisation familiale de la société d'origine (s'occupant du foyer et des enfants), et celles qui, même sans expérience professionnelle, par nécessité ou influencée par les modèles véhiculés par la société d'accueil, ont commencé à travailler après être restées un certain temps inactives.

Ce phénomène a été très important dans certains pays comme la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et la France où, par exemple, la part des effectifs féminins dans la population totale marocaine est passée de 26,7 % en 1975 à 39 % en 1982. Par contre, il est resté, au départ, marginal dans d'autres pays d'immigration plus récente comme l'Espagne et l'Italie, mais où, progressivement, cette forme de migration commence à se développer<sup>2</sup>.

Ces flux ne se sont pas arrêtés, ils ont continué mais avec une moindre intensité. Les données disponibles pour les Pays-Bas confirment ce constat, comme l'indique le tableau 1.

**Tableau 1.** Évolution de la part des Marocains dans le regroupement familial aux Pays-Bas (1996-2010)

Années	Total	Marocains	En %
1996	36,258	2 695	7,43
1997	35,165	3,940	11,20
1998	37,711	4,122	10,93
1999	31744	4,644	14,63
2000	33,623	3,913	11,64
2001	35,601	3 567	10,02
2002	35,104	4,439	12,65
2003	33,879	4,460	13,16
2004	27,530	4,030	14,64
2005	24,999	2,812	11,25
2006	26,244	1,841	7,01
2007	25,084	1,610	6,42
2008	32,074	1,016	3,17
2009	33,630	1,315	3,91
2010	35,743	1,597	4,47

Source : Centraal Bureau voor Statistiek (CBS) Voorburg/ Heerlen, Staline 11/10/2012

<sup>2</sup> En Espagne, par exemple, on dénombre 158.060 immigrés qui ont obtenu la résidence via ce procédé au cours des cinq années 1999-2004, dont 35.755 ressortissants marocains. Les Marocains viennent ainsi en tête des bénéficiaires, suivis des Équatoriens, des Colombiens, des Chinois et des Péruviens. Tournant au ralenti, avec pas plus de 7 autorisations concédées en 2000, ce nombre est passé à 13.810 en 2002. En 2004, ce sont 103.998 immigrés qui ont pu ainsi obtenir le permis de résidence. Un chiffre appelé, selon la même source, à augmenter davantage durant les prochaines années. In *Aujourd'hui le Maroc* du 31-03-2005.

(iii) La troisième phase de l'émigration féminine est marquée par une nouvelle tendance des flux migratoires. À partir principalement de la deuxième moitié de la décennie 80, les femmes émigrent de plus en plus avec un projet économique autonome et non plus à la charge des migrants de sexe masculin. Cette migration est le fait surtout de célibataires. Mais des femmes mariées, avec ou sans enfant, et des femmes divorcées tentent également cette expérience, à la recherche d'emplois leur permettant d'améliorer leur niveau de vie. Cette mobilité se fait aussi bien par des moyens légaux qu'à travers des réseaux de la migration clandestine.<sup>3</sup>

## Les destinations récentes

Force est de constater que parmi les différents pays d'accueil, et en dépit d'un taux de féminisation ne dépassant pas le tiers de l'effectif migratoire, l'Espagne a enregistré une forte croissance de la migration des femmes ayant émigré à titre autonome. Le tableau 2 retrace l'évolution de cette migration entre 1998 et 2010.

**Tableau 2 :** Évolution de la population marocaine féminine en Espagne, Données 1998-2010

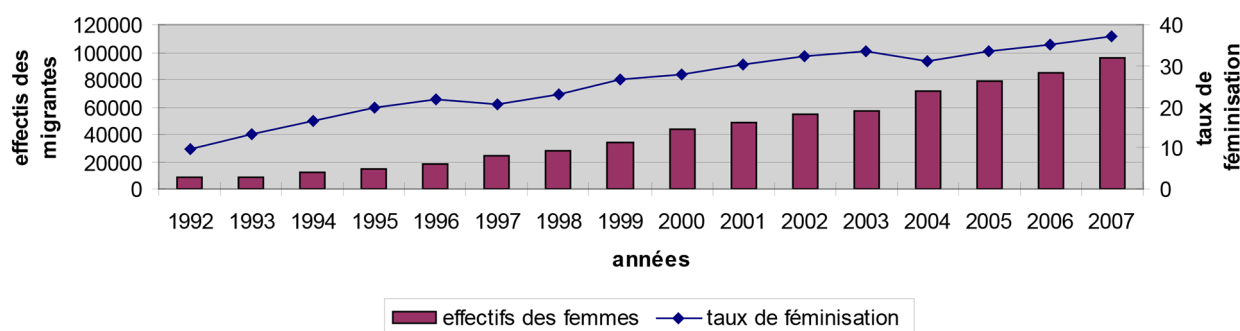
Pays	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2010	2017
Effectif de la population féminine étrangère										
Maroc	39 790	48 287	63 364	79 940	101 307	123 548	141 873	170 498	297 742	326 341
Total des étrangers	314 824	369 619	452 413	653 820	929 767	1 249 418	1 428 603	1 738 576	2 709 910	2 432 374

Source : Institut National Espagnol de la Statistique (INE)

Ces données confirment la forte augmentation de la population migrante en Espagne ces dernières années et l'émergence de l'Espagne comme principal pôle d'attraction pour les migrantes dans l'espace européen.

Les données disponibles pour l'Italie montrent également l'importance croissante de la féminisation de l'émigration marocaine. La population marocaine, qui est restée essentiellement masculine jusqu'au début des années 90, s'est féminisée pour représenter plus de 37 % en 2007 contre seulement 8,8 % en 1992.

**Figure 1.** Évolution du taux de féminisation de la communauté marocaine en Italie entre 1992 et 2007



Source : ISTAT : [www.istat.it](http://www.istat.it)

<sup>3</sup> Le journal ABC du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la guardia civile espagnole avec à bord 15 femmes près des côtes marocaines de Ceuta.

La troisième principale destination des migrantes marocaines sont les pays pétroliers : pays du Golfe et la Libye (Khachani, 2008). La communauté marocaine dans les pays du Golfe compte environ 85 000 personnes. Selon des données officielles, le taux de féminisation de cette communauté est de l'ordre de 35 %<sup>4</sup>. Dans ces pays, la faiblesse relative du taux de féminisation par rapport au taux mondial s'explique par les contraintes liées à cette migration dans des pays conservateurs et par la concentration de ces migrantes essentiellement dans le secteur des services, principalement les services domestiques. Les Marocaines sont toutefois fortement représentées dans cette migration féminine.

Dans un grand nombre de pays, l'effectif des migrantes marocaines est plus important que celui des hommes migrants. Le tableau 3 le montre, notamment pour les Émirats Arabes Unis, l'Égypte, la Jordanie et le Koweït.

Tableau 3. Répartition par sexe de l'effectif migratoire dans les pays arabes

PAYS	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
<b>ALGERIE</b>	25989	19462	45451	1,35%
<b>LYBIE</b>	23724	45552	69276	2,05%
<b>MAURITANIE</b>	722	1940	2662	0,08%
<b>TUNISIE</b>	8662	21973	30635	0,91%
<b>TOTAL UMA</b>	59097	88927	148024	4,39%
<b>ARABIE SAOUDITE</b>	15153	20571	35724	1,06%
<b>BAHREIN</b>	768	296	1064	0,03%
<b>EGYPTE</b>	1756	620	2376	0,07%
<b>EMIRATES ARABES UNIS</b>	9603	6332	15935	0,47%
<b>IRAK</b>	13	10	23	0,001%
<b>JORDANIE</b>	1488	286	1774	0,05%
<b>KOWEIT</b>	1269	840	2109	0,06%
<b>LIBAN</b>	805	261	1066	0,03%
<b>PALESTINE</b>	188	141	329	0,01%
<b>QATAR</b>	1068	1364	2432	0,07%
<b>SOUDAN</b>	24	6	30	0,001%
<b>SULTANAT OMAN</b>	1642	862	2504	0,07%
<b>SYRIE</b>	428	261	689	0,02%
<b>YEMEN</b>	240	119	359	0,01%
<b>TOTAL AUTRES PAYS ARABES</b>	34 445	31 969	66 414	1,97%
<b>TOTAL GENERAL</b>	93 542	120 896	214 438	6,36%

Source : la DACS

Force est de constater que la migration vers les pays du Golfe présente certaines spécificités :

- c'est une population qui vit dans un contexte socio-économique particulier ;
- qui est astreinte à des normes juridiques particulières s'inspirant des traditions locales, sans rapport avec les normes universelles (l'institution de la kafala (Khachani, 2008, 49-53), l'absence d'une législation moderne de travail, ...)
- et qui est confrontée, par conséquent, à des problèmes particuliers.

<sup>4</sup> MAP, 26 nov. 2013.



Quelle que soit la destination, ces flux migratoires empruntent assez souvent des voies illégales, d'où l'intérêt d'établir des programmes de coopération en matière de gestion de la migration légale. L'Espagne se démarque à cet égard par une coopération très fructueuse avec le Maroc.

## De nouvelles formules de migration légale : les conventions signées avec des organismes espagnols

Les migrantes comme les migrants sont très nombreux à être exposés à l'exploitation et aux mauvais traitements que leur font subir les passeurs, les trafiquants et les employeurs. La coopération internationale peut jouer un rôle crucial en protégeant les individus contre ces maux (Khachani, 2008b). C'est dans ce cadre que s'inscrit la Convention cadre de partenariat signée au Maroc entre l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et la Commune de Cartaya, entrée en vigueur en juillet 2006 (Khachani, 2008b). Selon les termes de cette convention, l'ANAPEC sera chargée notamment :

- d'assurer la diffusion des besoins en recrutement des employeurs et associations professionnels espagnols ayant souscrit au projet ANEAS dans le réseau d'Agences de l'ANAPEC ;
- d'effectuer la présélection des candidats sur la base des critères validés par les employeurs espagnols.

La commune de Cartaya « assurera la promotion de l'ANAPEC en Espagne à travers les conventions et forums ». Elle communiquera « aux autorités espagnoles compétentes dans le domaine migratoire les besoins en recrutement des employeurs espagnols, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Accord de main d'œuvre signé le 25 juillet 2001 entre le Maroc et l'Espagne ».

**Tableau 4.** Les migrantes marocaines dans les exploitations des fraises au Sud de l'Espagne

Années	Nombre de migrantes
2002	336
2003	95
2004	359
2005	294
2006	2 330
2007	5 277
2008	12 000
2009	17 000
2011	5 169
2012	2 737
2013	2 398

Source : ANAPEC

Cette convention est conclue pour une période d'une année renouvelable par reconduction tacite. Elle a permis le recrutement de 1 200 ouvrières en 2005, 9 905 en 2007, 12 000 en 2008 et 17 000 en 2009.

Avec la crise, le nombre de recrutement a chuté à 5 169 en 2011, 2 737 en 2012 et 2398 en 2013. Prises par la crise dans leur pays, les Espagnoles ont commencé à investir ce marché de l'emploi.

Les migrantes travaillent trois mois à la collecte des fraises contre un salaire de 32,45 euros par jour, le logement étant assuré par l'employeur. Elles doivent, selon les termes du contrat, impérativement revenir au Maroc. Les critères de sélection obéissent à des normes strictes ; les candidates doivent avoir moins de quarante ans, être mères de familles et obtenir l'autorisation de leur époux.

Si ces campagnes de recrutement présentent des avantages en terme de lutte contre le chômage et l'apport de revenus, elles ont soulevé un certain nombre de critiques liées aux conditions d'emploi qui ne garantissent pas aux salariés des perspectives stables d'emploi, de progression de carrière et de salaire et même de couverture sociale à l'expiration du contrat de travail<sup>5</sup>.

Cette formule de la migration saisonnière, qui concerne les deux sexes, a suscité l'intérêt d'autres pays. Des demandes de main d'œuvre ont été faites par l'Italie, le Canada, la Grèce et le Portugal.

## Les déterminants de l'émigration féminine

Si l'émigration dans le cadre du regroupement familial obéissait à des raisons essentiellement culturelles, l'émigration féminine autonome a des causes fondamentalement économiques : il faut souligner le rôle de la crise qui a frappé l'économie marocaine à partir de la fin des années 70 et qui va engendrer des disfonctionnements qui se sont intensifiés à partir du début de la décennie 80. Les mesures prises dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel ont permis de réaliser certaines performances au niveau des équilibres financiers, mais leur impact sur l'emploi en général, l'emploi des femmes en particulier, a été très négatif. Les femmes sont plus affectées par le chômage à cause de leur statut socio-économique inférieur qui les place invariablement dans les groupes les plus vulnérables de la population. L'extension du chômage demeure donc la principale cause de l'émigration féminine dans cette 3<sup>e</sup> phase. La plupart de ces femmes sont pauvres, peu éduquées et issues souvent du milieu péri-urbain ; le facteur principal qui caractérise leur vulnérabilité est la détresse économique dans laquelle vit leur famille. Les femmes diplômées ou à statut économique plus élevé sont relativement rares parmi les migrantes.

L'analyse de la population active fait ressortir plus de participation de la femme à l'offre de l'emploi. En effet, le taux de féminisation de la population active est passé de 19,7 % en 1982 à 25 % en 2014. Cette évolution est le produit de l'ouverture enregistrée au Maroc en matière de droits des femmes. Mais cette féminisation butte contre un certain nombre d'obstacles ; les femmes sont encore victimes de discrimination en matière d'emploi, en particulier en milieu urbain.

Mais l'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction : l'image de réussite sociale qu'affichent les immigré-e-s de retour au pays pendant leurs vacances annuelles, la révolution de la communication permettant de faire, à travers les centaines de chaînes, un voyage virtuel dans différentes régions du monde, la multiplication des moyens de transport rendant

<sup>5</sup> *Libération* des 20 février et 3 juillet 2007.

Tableau 5. Taux de chômage des femmes au Maroc, 2005-2015

Taux de chômage	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015
National	11,3	9,7	9,8	9,8	9,5	9,6	10,2	9,9	9,6	10,4
Urbain	24,9	20,9	20,8	20,3	19,8	19,8	21,2	20,6	20,4	21,9
Rural	1,5	1,8	1,7	1,8	1,7	2,0	2,1	1,9	1,6	1,8

Source : Ministère de l'Économie et des Finances : Projet de LF 2016 Rapport sur le budget genre.

plus facile l'accès aux destinations lointaines, la proximité géographique de l'Europe (14 km des côtes marocaines). Enfin intervient aussi l'existence dans les pays de destination d'une demande de travail spécifique répondant pour des raisons de coût et de flexibilité aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables par les populations autochtones.

Vers les pays du Golfe, les motivations de la migration féminine sont en général les mêmes, mais avec certaines spécificités. La fermeture des frontières en Europe, l'appartenance à la sphère culturelle arabo-musulmane (langue, religion, traditions...) et les opportunités d'emploi (travaux domestiques, coiffure, nursing, hôtellerie...) constituent les principaux facteurs d'appel.

Autant de facteurs qui ont engendré une forte propension à émigrer de la femme marocaine et une mutation dans la réaction sociale à l'égard du phénomène. Selon une enquête réalisée au Maroc, le projet migratoire de la femme, même célibataire, est approuvé ou toléré à la fois par deux échantillons distincts sélectionnés : les migrants actuels et les non migrants à hauteur respectivement de 53,3 % et 24,8 % en milieu rural, 53,6 % et 43,3 % en milieu urbain (Voir l'enquête INSEA, 2000).

## Les secteurs d'emploi

La demande de travail émane principalement de certains secteurs comme les services et l'agriculture. La croissance remarquable de ces secteurs a engendré une offre considérable d'emplois à durée déterminée, flexibles, généralement peu qualifiés, et donc boudés par les femmes autochtones, à laquelle l'immigration offre une réponse adéquate. Ces emplois sont situés en dehors de l'échelle de la promotion sociale locale et donc, hors crise économique prononcée, sans attrait pour les autochtones. Mais les femmes marocaines immigrées en Europe investissent également les activités indépendantes, essentiellement dans le secteur informel, quoique dans une proportion moindre que les hommes.

Le secteur d'activité qui absorbe le plus de main d'œuvre féminine, qu'il s'agisse d'immigrées autonomes ou arrivées dans le cadre du regroupement familial, est sans doute le tertiaire. Les salariées sont en grande majorité recrutées dans les emplois de service : commerce, restauration, travaux de nettoyage et surtout les services domestiques (femmes de ménage, cuisinières, baby-sitter, assistantes pour personnes âgées, etc).

En Espagne, l'importance du travail domestique, surtout dans les grandes villes, s'explique, comme le note Pablo Pumares, par l'essor que connaît la classe moyenne en Espagne à partir de la décennie 80. L'extension du modèle "couple moderne avec enfants" accule les conjoints qui travaillent tous les deux

à faire appel à des employées de maison. Comme ces couples préfèrent que les domestiques résident avec eux et que les Espagnoles "répugnent" à cette condition, cela convient mieux, par exemple, aux migrantes du Sud comme les Marocaines, qui économisent ainsi les dépenses du loyer (Pumares, 2004).

En Italie, on retrouve la même situation. Depuis 1990, les visas d'entrée en Italie pour motif de travail sont octroyés quasi exclusivement à celles qu'on appelle les "collaboratrices domestiques".

Une autre forme d'emplois, signalée en France et qui échappe à la réglementation, est la sous-traitance. Ici, la demande de main d'œuvre féminine augmente notamment dans les entreprises de nettoyage industriel. L'interdiction d'employer des étrangères dans le secteur public est contournée par la solution de la sous-traitance qui n'offre pas les mêmes prestations sociales aux femmes employées.

Dans les pays du Golfe, l'emploi des femmes immigrées marocaines est relativement important, elles enregistrent une forte présence dans les services domestiques (nurses, femmes de ménage, ...). Mais il est fréquent que les emplois occupés ne correspondent pas à l'activité indiquée dans le contrat et assez souvent ces femmes sont victimes de réseaux maffieux ; les efforts déployés par les services de police de l'aéroport Mohammed V de Casablanca pour contrôler ce trafic sont détournés par le recours à des itinéraires insoupçonnés, tel le passage par Tunis, Damas (avant la guerre civile) ou Istanbul, destinations ne requérant pas de visas. L'existence de réseaux de prostitution où sont impliquées des Marocaines est signalée de temps en temps par les médias<sup>6</sup>.

Dans ces pays, l'importance de l'emploi féminin dans le tertiaire s'explique par les facteurs suivants :

- L'accès, après le « boom pétrolier », de larges couches de la population des pays du Golfe à des services tels ceux dispensés par les femmes de ménage, les gouvernantes, les nurses et les accompagnantes, emplois réservés exclusivement aux femmes.
- L'interdiction faite aux femmes autochtones, dans les pays du Golfe, d'exercer certaines activités (particulièrement dans les services hôteliers). En Arabie Saoudite, par exemple, on estime que l'octroi du droit de conduire à la femme, droit acquis récemment, permettrait d'économiser 100 000 emplois occupés par des chauffeurs étrangers.
- Enfin, certaines fonctions, sans être interdites, sont sanctionnées socialement.

Par conséquent, les énormes besoins de main d'œuvre sont excessivement satisfaits par le recours à la main d'œuvre étrangère sans que des efforts particuliers soient faits pour recruter la force de travail féminine autochtone (Fargues, 1980).

## Évaluation qualitative de l'insertion par l'emploi

Manifestement, tout concorde pour montrer qu'il existe un problème spécifique d'insertion sur le marché du travail des femmes marocaines. Cette situation difficile renvoie nécessairement aux pratiques discriminatoires dont elles sont victimes.

<sup>6</sup> Al Masae du 11/09/2007 et en particulier le numéro spécial de l'hebdomadaire AlMichaâl N° 78 du 27 juin-3 juillet 2006.

## Les effets négatifs : des conditions souvent précaires

L'insertion des femmes immigrées dans le marché de l'emploi, surtout les moins instruites, se produit dans des conditions précaires. Leur méconnaissance de la langue, leur faible qualification, leur ignorance de leurs droits et leur faible expérience politique et syndicale les rendent particulièrement vulnérables.

Dans les secteurs qu'elles investissent (services domestiques, hôtellerie, etc), l'emploi est caractérisé par un fort pourcentage de contrats temporaires (contrat à durée déterminée) ou à temps partiel. Le travail domestique ne favorise pas l'intégration, en particulier dans un pays comme l'Espagne, où le statut d'interne coupe l'immigrée de la sphère publique, ce qui la prive de la possibilité d'établir des relations personnelles et la soumet à l'autorité de tous les membres de la famille (Colectivo IOE, 1999). Ces femmes qui travaillent jusqu'à 14 heures par jour constituent « les dernières esclaves du xx<sup>e</sup> siècle et les premières du xxi<sup>e</sup> siècle... » (OFRIM N° 20, avril 1999).

Le chômage affecte particulièrement les femmes immigrées<sup>7</sup>, cette vulnérabilité, quand elle est aggravée par un séjour illégal, contraint un nombre important de femmes à travailler au noir. L'enquête sur l'emploi de l'INSEE (mars 2000), et qui garde toute son actualité, indique des taux de chômage très élevés affectant la communauté marocaine comparativement aux autres communautés d'immigrés en France. Pour les Marocaines, ces taux sont respectivement de 22 % pour celles âgées de 45 à 50 ans et de 46 % pour celles âgées de 20 ans.

L'acquisition de la nationalité semble fournir relativement plus de chance pour trouver un emploi. En France, par exemple, la situation semble s'améliorer sensiblement avec les jeunes issues de la deuxième génération qui font leur entrée dans le marché du travail munies d'un diplôme ou d'une formation professionnelle<sup>8</sup>.

En dépit de ce constat assez sombre, l'insertion de la femme immigrée dans l'espace économique a eu des effets positifs sur sa condition au sein de la famille. En effet, l'immigration économique constitue un facteur de mutation du statut de la femme ; de sujet familial, elle devient un acteur économique.

## L'émigration, un facteur de mutation du statut de la femme

Pour nombre de femmes immigrées, l'insertion dans l'espace économique est l'occasion de s'émanciper et de s'affranchir des liens et contraintes qu'impose la famille traditionnelle. Les revenus perçus constituent pour les femmes un instrument de conquête de leur autonomie et à terme un objectif d'amélioration du niveau de vie de la cellule familiale. Ainsi, les femmes salariées ne dépendent plus de leur

<sup>7</sup> Dans certains cas, on assiste au passage du travail au noir au travail légal, ce qu'Enrico Pugliese appelle "la migration de la migration". In *L'annuaire de la migration, op. cit.*

<sup>8</sup> Les difficultés d'insertion dans le marché de travail et la prise de conscience par certains jeunes de l'importance d'une bonne formation ont entraîné, comme l'on a démontré Nouria el Ouali et André Rea dans une enquête menée à Bruxelles, un phénomène de prolongation de la scolarité chez les filles en particulier. In Adri, 1994, 58.

mari ; elles participent au budget familial, à la gestion du foyer et au choix des placements de l'épargne, comme elles interviennent de plus en plus dans les décisions importantes du ménage.

Les besoins économiques et les exigences sociales, plus nombreuses dans les pays d'accueil, constituent, sans doute, la cause fondamentale qui incite les conjoints à se libérer des différentes contraintes sociales pour permettre à leurs femmes de travailler. Cette décision est perçue par certains immigrés, tels les Rifains aux Pays Bas et en Allemagne, réputés conservateurs, comme une véritable révolution ; elle est favorisée par le relâchement du contrôle social et par l'absence du contrôle familial.

Le thème du soutien familial se retrouve également chez les immigrées célibataires, dont la plupart ont une responsabilité vis à vis de leurs parents restés dans les pays d'origine. Les parents sont à cet égard moins regardants sur la nature du travail occupé par leurs filles.

Ce sentiment d'autonomie, voire d'indépendance, se confirme encore plus chez les femmes immigrées ayant le statut d'« indépendants » ou d'entrepreneurs. Ce mouvement de création d'activités indépendantes par les immigrées marocaines constitue une forme particulièrement originale d'intégration des femmes marocaines dans les sociétés d'accueil. Les motivations sont très diverses et souvent multiples. Pour les unes, c'est avant tout le besoin d'autonomie et d'indépendance et le désir d'entreprendre qui sont à l'origine de leur installation à leur compte ; mais pour la plupart, cette initiative n'est que la conséquence d'une situation difficile sur le marché de l'emploi. Elle présente souvent la seule issue à la précarité. En effet, beaucoup de femmes immigrées ont créé leur entreprise après un long parcours de travail temporaire et/ou de chômage. Créer une entreprise signifie aussi « créer son emploi » et ne plus dépendre des aléas du marché du travail.

À ce titre, l'économie informelle est parfois une solution transitoire leur permettant d'acquérir des compétences professionnelles à moindre coût. L'atout réside dans l'existence d'un marché constitué par la communauté marocaine qui peut, grâce à ces femmes, satisfaire des besoins spécifiques comme la restauration, la pâtisserie, la coiffure, l'organisation de fêtes, la confection traditionnelle, etc.

Cependant, force est de constater que l'entreprise n'est pas facile parce que les femmes marocaines immigrées devront, non seulement, convaincre dans l'espace public, mais aussi la famille et l'entourage. Ceci constitue à l'évidence un grand défi à relever, car pour créer une entreprise, il faut non seulement investir, mais il faut aussi s'investir ; la création d'une entreprise relève d'un véritable « parcours de combattante ».

Une fois la décision avalisée par la famille, le soutien familial devient important pour la réussite du projet. Il y a une forte intervention de la famille ou de la communauté ethnique pour sa réalisation. On retrouve, en effet, ce type de fonctionnement en réseau pour l'aide à la gestion et pour des questions comme la conquête de marchés.

Cette catégorie représente, selon l'enquête du CERED (2005), 5 % des migrantes marocaines. L'enquête plus récente réalisée par l'AMERM/ETF donne les chiffres suivants :

Les unités créées concernent principalement les services marchands : restauration, hôtellerie, coiffure, commerce alimentaire et non alimentaire et services divers. Ces activités se sont diversifiées quant à leur contenu et à leur clientèle.

Tableau 6. Parcours professionnel à l'étranger selon niveau d'étude, premier emploi, femmes

Premier type d'emploi : femmes	Niveau d'études			Total
	Faible	Moyen	supérieur	
Employeur	1 %	1 %	3 %	2 %
Statut d'indépendante	10 %	8 %	8 %	9 %
Salariée	58 %	69 %	80 %	64 %
Travail occasionnel	18 %	16 %	10 %	16 %
Aide familiale rémunérée	11 %	6 %	0 %	8 %
Aide familiale non rémunérée	1 %	0 %	0 %	0 %

ETF/AMERM : Migration et compétences : le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc. Février 2013, p 66.

L'enquête menée par Morokvasic (1989) et qui garde toute son actualité, démontre que ces femmes, indépendamment de leur origine, « ne partent pas de rien » et disposent d'un capital matériel et/ou social : aides de la famille ou des réseaux, expérience, tradition entrepreneuriale, etc. Les obstacles « culturels », selon cette même enquête, sont moins pesants que ceux liés aux réglementations et aux discriminations.

Pour certains pays, nous disposons de données fragmentaires. En Belgique, par exemple, le groupe le plus important des entrepreneurs non ressortissants de l'UE est celui des Marocains, soit 8 % du total. Des Marocaines font partie de cet entrepreneuriat ethnique (« ethnic niche » ou « créneau ethnique »), constitué de propriétaires de petits magasins, restaurants, services (dont ceux spécialisés dans l'organisation des mariages) et entreprises artisanales.

En Espagne, les femmes travaillant pour leur propre compte (Régime Spécial de travailleurs autonomes affiliés à la Sécurité Sociale) opèrent principalement dans le commerce. En général, ce sont des femmes qui ont un certain niveau d'études, d'immigration assez ancienne, issues de familles de commerçants ou qui ont une tradition entrepreneuriale (Munez *et al.*, 2003, 136).

Aux Pays-Bas, l'entrepreneuriat marocain féminin est relativement important, 12 % des entreprises créées par des Marocains l'ont été par des femmes<sup>9</sup>. Certains témoignages rapportés par August Choenni méritent d'être cités : l'une de ces femmes, qui a réussi à monter un commerce florissant de vêtements de cuir et « agissant en femme moderne et ambitieuse », déclare : « je ne veux rien d'autre qu'être maîtresse de mon destin ». Une autre justifie son projet par le désir de « montrer aux gens ce que j'étais capable d'accomplir après mon divorce ». Une troisième exprime sa fierté de réussir à concilier ses responsabilités de patronne et ses devoirs familiaux et conjugaux (*L'Annuaire de l'émigration, op.cit.*).

Enfin, nombre de femmes marocaines ou issues de l'immigration marocaine ont investi d'autres espaces, scientifique, artistique, médiatique et politique. Elles ont occupé de grandes responsabilités ministérielles comme Rachida Dati, garde des Sceaux, Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, ou Myriam El Khomri, ministre du Travail en France, des sénatrices, des députées, ou encore Audrey Azoulay, ministre de la culture.

<sup>9</sup> Ministère des affaires économiques : ondernemer-Shap monitor2006.

En Belgique, on compte pas moins de dix femmes dans les instances législatives fédérales ou régionales. Deux députées d'origine marocaine siègent au parlement flamand. Au parlement fédéral, on dénombre six députées d'origine marocaine et au parlement de Bruxelles Capitale, deux autres députées, sans compter une dizaine d'autres élues comme conseillères communales en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie. Une Marocaine siège également au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances.

La Belgique a, par ailleurs, ouvert la voie pour la première fois de son histoire à l'accession d'une femme d'origine marocaine au poste de Bourgmestre (Maire). Il s'agit de Nadia Sminate, Bourgmestre de la ville flamande de Londerzeel, une fonction de haute importance quand on connaît les prérogatives très larges reconnues aux communes en Belgique.

Les mêmes success-stories sont rééditées aux Pays Bas où une Marocaine préside aux destinées de la Chambre basse du parlement. Khadija Arib a été élue première femme issue de l'immigration à occuper ce poste.

Dans le domaine des médias, plusieurs Marocaines se distinguent par leur professionnalisme et leur engagement dans le métier de journaliste en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne ou en Angleterre. En Belgique, une présentatrice de JT, Hakima Darhmouch, officie au « 19 heures » de la chaîne francophone 'RTL-TVI' depuis dix ans. Elle a été élue en janvier dernier, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, animatrice préférée des Belges (Jabiri, 2016).

## Conclusion

Les flux migratoires marocains à destination des pays d'accueil sont appelés à connaître plus de mixité. Les femmes marocaines sont devenues de plus en plus visibles dans l'espace économique de ces pays, elles ne peuvent plus désormais être figées dans une image qui évolue plus lentement que la réalité. Étudiées jusque là sous le prisme de la soumission à la communauté et acculées à jouer le rôle de gardiennes de la tradition, elles tentent d'affirmer leur autonomie et investir différents espaces économique, politique, artistique, médiatique,....

Si au départ, le travail des femmes immigrées marocaines était perçu comme une atteinte à l'intégrité du groupe, comme une transgression des codes de l'honneur, la situation a beaucoup changé entre temps. L'entrée en activité des femmes marocaines immigrées dans l'espace économique, comme le notait A. Lebon, « constitue un phénomène irréversible qui a pour effet de rejeter dans la catégorie des clichés l'image de référence de la femme immigrée, mère de famille nombreuse et inactive » (Lebon, 1983).

Les femmes marocaines, même celles issues de milieux conservateurs, investissent de plus en plus le marché de l'emploi. Elles transgressent le code de la tradition en tant que salariées et encore plus lorsqu'elles ont le statut d'indépendant ou d'entrepreneure. Comme le note F. Mernissi, « le fait d'entreprendre détruit le Harem en tant que concept spatial et mental pour ouvrir à la femme tous les espaces de la création, de la production, de la créativité et de l'innovation » (Mernissi, 1995).



## Bibliographie

- Adri. 1994. *L'insertion socio-professionnelle des femmes d'origine étrangère, Savoir et Perspectives*, juin.
- Colectivo IOE. 1999. *Mujeres migrantes en Espana. Proyectos migratorios y trayectoras de genero*, OFRIM, décembre.
- ETF/AMERM. 2013. *Migration et compétences : le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc*, février.
- Fargues Ph. 1980 *Réserve de main d'œuvre et rente pétrolière. Étude démographique des migrations du travail vers les pays arabes du Golfe*, Beyrouth. CEMOC.
- HCP-CERED. 2005 *L'enquête sur l'insertion socio-économique des MRE (Marocains Résidant à l'Étranger) dans les pays d'accueil*.
- INSEA. 2000. *Les Marocains résidant à l'étranger*, Rabat, Al Maarif Al Jadida, 2000.
- Adil Zaari Jabiri. 2016. Ces marocaines qui brillent de mille feux sous le ciel européen MAP2 mars.
- Khachani M. 2008. *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Rabat, Publications de l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations.
- Khachani M. 2008. Rapport introductif : Immigration légale : Pour une gestion concertée des flux migratoires euro-africains. *Réunion d'experts sur la Migration Légale Préparatoire à la 2<sup>e</sup> Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement*, Rabat, les 3-4 mars.
- Lebon A. 1983. *Les étrangères en France : une situation en voie de transformation rapide* in *Migrants Formation*, n° 54.
- Munoz Gema M., Lopez Sala A. 2003. *Mujeres musulmanes en Espana. El caso de la inmigracion feminina marroqui*, Estudios n° 79, Instituto de la mujer.
- Mernissi F. 1995. Colloque *Pour une dynamique de l'entrepreneuriat féminin au Maroc*, Casablanca, ESIG, les 13 et 14 mai.
- Ministère des affaires économiques (Pays Bas). 2006. *Ondernemer-Shap monitor*.
- Morokvasic. 1989. *Entreprendre au féminin en Europe*, Rapport CEE.
- OFRIM. 1999. N° 20, avril.
- Pumares P. 1994. *Structure démographique et socio professionnelle/radiographie de la population marocaine immigrée régularisée en 1991*, in *L'Annuaire de l'émigration*, Maroc. Afrique-Orient Casablanca.